

# 8 – La limitation stricte du travail le soir, de nuit et le WE

Le travail de nuit des femmes a doublé depuis les années 90. Le travail du dimanche ou de nuit empêche la vie sociale et familiale. L'impact du travail de nuit sur la santé est démontré : il augmente par exemple de 30 % le risque de cancers du sein pour les femmes\*.

**Le travail le soir, de nuit ou le WE doit être strictement limité aux cas d'intérêt général** (santé, transports, énergie...) ou lorsque la production industrielle ne peut être arrêtée. Il doit être compensé par du repos supplémentaire, une contrepartie salariale et un départ anticipé en retraite.

*\*Source : INSERM, 2012, <http://www.inserm.fr/espace-journalistes/le-travail-de-nuit-un-risque-pour-les-femmes>*

